

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 14 (1914)

Artikel: Politique et altruisme
Autor: Hofer, Cuno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-750800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE ET ALTRUISME

L'article de M. Hofer fut remis à notre rédaction il y a plusieurs mois déjà; l'heure où il paraît en augmente singulièrement la signification. Pour moi, les thèses en apparence si contraires de M. Bonnard et de M. Hofer me semblent faciles à réunir en une seule: *L'intérêt suisse* sera toujours dans la protection du *droit*, puisque notre petite patrie est essentiellement une affirmation du droit, et non de la force. Toute atteinte au droit, d'où qu'elle vienne, et où qu'elle se produise, est une menace pour la Suisse.

BOVET.

La *Bibliothèque Universelle* a reproduit dans sa livraison de février une conférence de M. Albert Bonnard intitulée *Le point de vue suisse sur les Affaires Etrangères*. Dans son discours, M. Bonnard avait déchaîné les applaudissements de son auditoire en combattant la thèse soutenue par un jeune écrivain, M. Robert de Traz. Nous avons tous un fonds d'idéalisme dans le cœur, mais nous le dépensons facilement pour des chimères; il ne faut donc pas méconnaître les sentiments de ceux qui désirent que cet idéalisme soit dirigé vers un seul but: l'intérêt de la patrie. Ce but-là n'est pas une chimère, il n'est pas davantage une ambition égoïste: c'est pourquoi M. de Traz nous conseille de nous demander en toute question de politique étrangère: quel est l'intérêt de la Suisse? C'est de ce côté que doivent s'orienter — à son avis — le point de vue du gouvernement et l'opinion publique. Ce principe peut-il être contesté? M. Bonnard l'a repoussé en exigeant que la Suisse regarde les événements d'après le „droit“. Il allègue les affinités qui nous rapprochent, presque malgré nous, d'une des parties qui sont en cause; nos sympathies, nous les donnerons à ceux qui luttent pour l'indépendance et la liberté, pour la fraternité sociale, bref pour les principes qui nous sont chers. Nous sommes libres d'écouter la voix du cœur, puisque la politique européenne ne nous intéresse guère autrement, en tant que spectateurs neutres. Devant les faits qui se déroulent, notre rôle se borne à offrir l'appui moral de notre opinion publique à celui qui est dans son droit ou qui défend une cause que nous approuvons, parce qu'elle correspond à nos principes d'équité. M. Bonnard trouve qu'il ne vaudrait plus la peine d'être Suisses si notre pensée se laissait guider par des mobiles mesquins. — Et quels sont ces mobiles? — L'intérêt du pays!

Nous ne songeons pas à nier l'idéalisme de M. Bonnard comme lui-même semble contester celui de son contradicteur, seulement nous préférons l'idéalisme qui place au dessus de tout le salut du pays à celui qui, moins calculateur sans doute mais trop généreux, se satisfait en prodiguant autour de lui les marques de sympathie. Sinon pour le philosophe, du moins pour le citoyen, l'amour de la patrie est la première vertu. Or c'est comme citoyens que nous abordons les questions politiques et c'est l'amour de la patrie qui inspire la thèse si naturelle de l'intérêt du pays. Est-il besoin d'autre justification?

Il faut avouer que M. Bonnard, pour arriver à sa théorie, part d'un autre point de vue que nous: il est plus optimiste. Pour lui il n'existe pas d'intérêts suisses dans les questions que la politique européenne soulève. Les dangers et les aléas qu'on peut tâcher de découvrir pour déterminer, dès le début d'une crise étrangère, notre point de vue — M. Bonnard n'y croit pas. Il est évident qu'on peut être d'une opinion différente sur ce point. Peut-être exagère-t-on en sens enverse, mais ce défaut est certes moins redoutable que la quiétude de M. Bonnard qui n'admet *aucun* intérêt suisse dans les litiges de nos voisins, qui ne voit *nulle* part un danger. C'est du reste ce qui explique les idées altruistes de cet éminent publiciste; il place les Suisses „sur un haut bastion du haut duquel ils peuvent regarder ce qui se passe à l'étranger“. Et parce que la Suisse ne convoite nulle part ce qui est à autrui, parce qu'elle est „complète, libre et sans devoir spécial vis-à-vis d'aucune puissance (?)“. M. Bonnard la réduit à une „simple spectatrice“ qui applaudit ou qui siffle et qui, sans doute, en cas d'incendie sur la scène, ne trouvera même pas la porte de secours, tant elle est intéressée par le jeu des acteurs.

Mais la vie humaine ne supporte pas à la longue les spectateurs aux bras croisés, et l'histoire nous enseigne que la loi naturelle, qui oblige chaque être à lutter pour vivre, s'applique aussi et surtout aux peuples.

Ce n'est pas toujours un combat en armes, mais une lutte ininterrompue des énergies et des intelligences en faveur de . . ., l'intérêt du pays.

Il faut reconnaître que M. Bonnard explique son point de vue par une foule d'idées extrêmement justes en elles-mêmes. Il nous fait un superbe tableau de l'élan libérateur, qui a poussé les Etats balkaniques dans la dernière guerre; et après avoir montré comment ils ont marché d'un seul cœur, avec une vaillance et un esprit de sacrifice admirables, il demande: Et il se trouverait un Suisse pour ne pas sympathiser avec eux?

Non, nous avons tous sympathisé avec eux. Cette guerre nous laissait réellement indifférents au point de vue politique et, par conséquent, nous y avons assisté comme nous assistons au cirque à une lutte entre deux hommes dont nous ignorons l'âge et la nationalité. Nous souhaitons que le plus faible d'apparence soit vainqueur, ou le plus sympathique, si leur force est égale, ou encore celui qui agit avec le moins de brutalité. Et si nous voyons sur le programme que l'un des deux représente une nationalité pour laquelle nous avons un faible, tout de suite nos sympathies vont à lui. Mais s'il devient trop grossier, nous prenons le parti de l'autre. C'est ainsi que le peuple assiste tout naturellement à une guerre qui ne le regarde pas. Le droit? De quel côté est-il? Cela dépend des journaux que nous lisons, des préjugés que nous avons. Dans un procès civil, quelle est la juste cause? C'est celle de notre ami X, et si le jugement est prononcé contre lui, nous le soutenons encore. Le droit, nous ne l'admettons même pas, lorsqu'un tribunal a prononcé; les opinions restent toujours partagées. Et l'on voudrait toujours et dès le début, décider dans une guerre qui a tort et qui a raison? Et cela dans une lutte qui ne supporte pas de jurisprudence et dont nous ne connaissons jamais tous les motifs secrets? Non, nous pouvons juger d'après nos sympathies, mais non pas d'après le droit; il y a dans l'histoire des peuples des événements dont notre sentiment du droit n'est pas juge, exactement comme dans la vie des hommes. Nous défendons, en obéissant à notre instinct, la cause de ceux que nous aimons. Mais ce n'est pas une qualité propre au Suisse seulement, c'est une qualité du cœur humain. Les autres font comme nous; seulement, leur générosité disparaît dès que leurs intérêts entrent en jeu. Or lorsque nous en arrivons là nous-même, nous ne devrions pas faire comme eux? Dès ce moment, nous ne pouvons plus accepter la thèse de

M. Bonnard. Plus l'intérêt se dégage, plus l'égoïsme du patriote doit s'accentuer en faveur de son pays, et cet intérêt se dégagera souvent et facilement pour l'œil de l'homme politique attentif; seulement il faut reconnaître cet intérêt à temps, ne pas attendre qu'il soit compromis. Et par crainte d'arriver trop tard, de manquer des occasions, l'opinion publique se fera un devoir de *chercher* dès le début, dans chaque crise étrangère, les menaces qu'elle peut présenter pour le pays.

Le point de vue suisse sera donc intéressé ou désintéressé, égoïste ou altruiste — suivant le cas et comme partout ailleurs. Mais nous aimons mieux voir l'opinion publique et le gouvernement tomber dans un excès de pessimisme et de méfiance, que dans une politique de sentiments ressemblant aux rêves d'une sentinelle qui regarde les étoiles. Quand M. Bonnard avoue que „l'habitude a été prise par les puissants de considérer leurs attitudes, leurs ambitions ou leurs intérêts comme plus sacrés que les droits certains des faibles“, que „dans les polémiques internationales il n'est plus guère question que d'*intérêts*“ — n'allègue-t-il pas des faits en faveur de la thèse qui réclame une vigilance jalouse, une défense immédiate des intérêts suisses? Et si nous citions encore les enseignements de notre histoire diplomatique, notre article deviendrait un volume.

M. Bonnard nous montre aussi comment, par des machinations habiles, les puissances ont amené la Bulgarie à jeter ses troupes sur les frères d'armes de la veille! Mais il ne voit pas de péril pour notre situation. Il ne se rend pas compte que notre neutralité peut devenir infiniment plus gênante pour un voisin belligérant que la confédération balkanique qui vécut ce que vivent les roses . . .

Cette neutralité, sur laquelle se base tout l'optimisme de notre peuple, nous (je parle d'un groupe nombreux de jeunes gens) nous avons pour elle les sentiments qu'on a pour une très bonne tante de quatre vingt-dix ans, paralytique et aveugle. Nous l'aimons bien, mais nous sommes préparés à ce que le ciel la reprenne un beau jour. Notre neutralité — paralytique et aveugle, elle aussi — au lieu de nous offrir une sécurité suffisante, nous empêche de nous soucier de notre avenir et de

sauver habilement notre mise si jamais un danger inattendu venait nous surprendre.

M. Bonnard la considère comme une condition de notre paix intérieure; il n'hésite pas à demander: „Le jour où la Suisse allemande verrait le gouvernement fédéral, au mépris de notre neutralité, se rapprocher trop de la France; le jour où la Suisse française verrait le gouvernement fédéral se rapprocher trop de l'Allemagne, cette évolution serait-elle suivie d'un seul cœur d'un bout à l'autre de la Confédération, ou n'accentuerait-elle pas bien plutôt dans une mesure périlleuse, les divisions ethniques de la Suisse?“

A cette question là il faut répondre sans hésitation:

Si les craintes de M. Bonnard étaient justifiées, nous n'aurions qu'une tâche à accomplir: consolider le sentiment national de telle sorte qu'il n'existe en Suisse qu'une cause commune au moment du danger. Si la Suisse n'était pas capable de se dresser spontanément et toute entière contre celui de nos quatre voisins qui menacerait nos intérêts, il vaudrait mieux la dissoudre maintenant, pour que jamais citoyen suisse ne doive assister à un tel spectacle, avant-coureur de notre fin.

Mais heureusement, la thèse est fausse. M. Bonnard nous enseigne très justement combien la balance de notre amitié penche toujours vers ceux qui agissent dans notre esprit et suivant nos principes. Qu'y a-t-il, comme caractère et esprit politique, de plus différent qu'un Suisse allemand et un Prussien! Les Suisses allemands ont souvent des sympathies très prononcées pour le citoyen allemand ou pour la personnalité de l'Empereur, mais ils n'aiment point l'esprit du gouvernement et, par conséquent, l'empire allemand comme Etat. Si aujourd'hui, après les incidents d'Alsace, une guerre éclatait entre nos voisins, l'Allemagne ne pourrait certes pas compter sur les sympathies d'une Suisse allemande matériellement désintéressée. On peut admettre pareillement que la Suisse romande fort attachée à la culture française, ne fait en aucune façon son idéal de la préfecture et de la sous-préfecture françaises.

Il faut se méfier des apparences; et surtout distinguer entre les sentiments qu'on a pour un peuple ou pour des individus, et ceux qu'on éprouve pour un gouvernement, c'est-à-dire pour

l'Etat considéré comme facteur politique. Est-il nécessaire d'insister sur l'opposition entre Suisse et Allemagne, entre Suisse et France?

Mais alors, où est-elle cette amitié fixée d'avance pour chaque pays de la même langue ou de la même race? Et si elle existe jusqu'à un certain point, est-elle assez puissante pour soulever, au moment d'un conflit dans lequel les intérêts de la Suisse seraient en jeu, des hésitations redoutables et antipatriotiques? Non! la Suisse a fait des progrès depuis le commencement du dernier siècle!

C'est un état d'esprit dangereux qui fait naître de pareilles idées, qui n'admet plus le péril du dehors et qui, par contre, sans amertume, proclame — heureusement à tort — l'incapacité de la Suisse de se montrer unanime vis-à-vis de l'Etranger.

Neutralité à tout prix et sympathie envers les faibles, envers les Etats progressistes, envers les Républiques! C'est bien beau pour le philosophe, mais où cela mènera-t-il l'homme politique? Au moment du danger il faudra nous tirer d'affaire à l'arme blanche et si nous sommes vaincus, l'ennemi se hâtera de nous prendre . . . quoi? — Justement les villes et les contrées suisses, qui durant la paix, lui auront témoigné cette sympathie que M. Bonnard protège. Il aura même la prétention de faire ainsi un geste de fraternité. Voilà où nous mènera la liberté de donner individuellement, par régions, notre amitié à qui nous aimons bien, au lieu de nous orienter, au fur et à mesure que les événements se déroulent, du côté suisse, mais uniquement suisse.

Ces sympathies-là, que certains journaux s'efforcent d'exagérer, ressemblent aux sourires d'une jolie femme. Plus ils sont doux, plus elle est désirée. Et si, par honnêteté, elle résiste, elle risque tout de même de se faire prendre; surtout le jour où il y aura des troubles de ménage.

Après le congrès de Vienne, Pictet de Rochemont examina de près le rôle de notre pays dans le concert européen. Il était bien placé pour orienter l'opinion publique; l'idée ne lui vint pas de partager nos sympathies suivant les affinités de race et la communauté de langue. Il ne pouvait se permettre ce luxe. Cet homme vivait à une époque où chaque année, presque chaque mois, venait rappeler au peuple la réalité des choses. Il fit une

étude stratégique de notre pays qui est demeurée unique, examinant nos frontières au point de vue politique, exposant en même temps l'histoire de nos relations, pesant les dangers et les chances. Enfin il dit: „En Suisse tous les hommes qui réfléchissent, sentent l'indispensable nécessité d'agir avec *unité* et vigueur contre les armées qui tenteraient de violer une neutralité placée sans doute, sous la protection du droit public de l'Europe, mais plus particulièrement sous la garde de la *valeur nationale*¹⁾.

Ils sentent que cet intérêt d'une paix stable, cet intérêt européen, est confié au courage mis en œuvre par la *discipline*, bien plus encore qu'aux stipulations des traités et aux promesses. Ils sentent enfin que la vigueur dans la *résistance* est une question de vie pour la Suisse.“ Chaque terme que nous reproduisons en italique, contient un sage conseil, reflète un état d'esprit qui, malheureusement, n'est plus de notre temps.

C'est ainsi qu'on traitait à ce moment-là la situation politique de la Suisse, parce que la mémoire était encore en éveil. Aujourd'hui on ne croit plus au danger extérieur sauf — espérons-le — à l'Etat major général.

L'orientation de Pictet de Rochemont était la bonne, il faut la reprendre. Le premier cri d'un vrai patriote doit être: De grâce, plus de surprises! Ce sont elles qui ont diminué notre gloire, il ne faut pas qu'elles l'achèvent; nous risquerions, cette fois-ci, d'y perdre la peau. Il est très naturel que nos sympathies se portent vers les faibles et vers ceux qui luttent pour la liberté et pour l'égalité; mais n'oublions jamais d'examiner toute question étrangère en première ligne au point de vue de nos intérêts, en nous laissant guider par le *patriotisme*, par le seul qui existe, le vrai, et en suivant les conseils de notre intelligence.

Le sens patriotique, on a beau dire, cherche toujours l'intérêt du pays, lorsqu'il est sincère et profond; il veille jalousement sur les destinées de l'Etat, il connaît son passé et cherche à influencer son avenir, il rêve de prospérité, de grandeur et de gloire. Sans génie pas d'art, sans esprit pas de science, et pas de patriotisme sans enthousiasme. Le patriotisme passif et sans ambition est une vertu commode mais inutile.

¹⁾) *De la Suisse dans l'intérêt de l'Europe.* Paris 1821. Pag. 77—78.

Il nous semble que le patriotisme est le premier facteur qui doit diriger l'opinion publique dans les questions extérieures. Ce n'est pas le seul, mais c'est le premier facteur. Le patriotisme sans réflexion crée une exaltation vaine, des déceptions qui ont épuisé des peuples naïfs. Il faut donc que l'intelligence s'y joigne et — la réflexion.

Lorsqu'une question se pose, différents courants d'opinions se déclarent. Un conflit plus ou moins grave de principes politiques, confessionnels ou autres se produit, des intérêts opposés se combattent et, pour finir, des points de vue différents se forment dans les partis politiques et dans la presse. Et maintenant, quelle est l'opinion publique? C'est évidemment celle qui se dégage de la discussion comme opinion de la majorité du peuple, et c'est elle qui indiquera le point de vue suisse.

Or nous savons heureusement tous que cette opinion sera celle qui aura le mieux soutenu les intérêts du pays, de l'ensemble de la patrie en face de l'étranger. Et cette opinion sera née du sentiment national. Si celui-ci est vivant, l'opinion publique sera presque unanime, et l'opposition sans valeur.

Autant les thèses de M. Bonnard sont justes pour le cas où nos intérêts ne sont pas menacés, autant elles sont dangereuses dans toutes les circonstances où nous devons veiller à notre sécurité plutôt qu'au succès, à l'étranger, des principes qui nous sont chers.

M. Bonnard n'a pas, dans tout son article, envisagé un seul instant la possibilité d'un intérêt supérieur qui un jour pourrait guider notre opinion publique. Il n'a pas vu le moment où il n'y aurait plus qu'un cri: Pour la Patrie! Il n'a pas dit que partout où un intérêt suisse se manifeste, nous attendons de chaque citoyen, Tessinois, Bâlois, Genevois, ou Thurgovien, qu'il abandonne toutes ses sympathies et ses préférences pour ne reconnaître plus qu'une seule cause: celle de son pays.

Et pourtant, c'est l'évidence même: *Le point de vue suisse!*

ROME

CUNO HOFER

